Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON - Emilie CZAJKA – Freddy POUPIN – Nadine ROCHE.

Excusés : Catherine MESNARD (pouvoir à Sébastien CHARRIAUD) ;
Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET),

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

1) CREATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES D'AUNAC-SUR-CHARENTE, MOUTONNEAU ET CHENON

Monsieur le Maire explique que la société Iberdrola Developpement Renouvelable développe un projet de création et d'exploitation du parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Chenon.

Il précise qu'une enquête publique est en cours pour la période du 18 novembre 2022 au 17 décembre 2022.

La commune de Saint-Front étant dans le périmètre de l'enquête publique. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis négatif sur le projet de création et d'exploitation du parc éolien composé de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes d'Aunac-sur-Charente, Moutonneau et Chenon pour les raisons suivantes :

* **les principaux attraits de notre commune sont un paysage bocager préservé, un environnement calme où il fait bon vivre ;**
* **la commune tente de promouvoir son territoire communal notamment à travers le développement des chemins de randonnées ou en conservant au mieux son patrimoine (la vallée du Son-Sonnette, l'église inscrite à la liste des monuments historiques), pour attirer de nouveaux habitants en quête d'authenticité ;**
* **la commune de Lichères est déjà cernée par de nombreux projets éoliens existants (Fontenille, La Tâche, Chenon, Aussac) ou en cours sur les communes de Saint-Ciers, Mouton, Saint-Front, Cellettes, Couture, Maine-de-Boixe, Saint-Mary, etc ;**
* **la crainte des habitants d'une baisse de la valeur immobilière des biens situés à proximité des éoliennes ainsi que des nuisances visuelles et sonores ;**
* **les objectifs chiffrés de développement éolien pour 2030 ont déjà été atteints en 2020 pour la Communauté de communes Cœur-de-Charente et pour l'ensemble du Pays du Ruffécois.**

2) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Voeux du maire le 21 janvier 2023** : afin d'organiser un buffet convivial, M. le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à demander un devis à l'Escale à Puyréaux.

- **Téléthon 2022** : Monsieur le Maire est content que cet important rassemblement de camions, voitures anciennes et tracteurs, se soit bien déroulé. Il remercie l'association Truck miniature 16 qui a organisé son quatrième Téléthon.
Emilie CZAJKA remercie à son tour et au nom de ladite association, la municipalité et les bénévoles. Elle précise également que cette manifestation au service d'une cause qui leur tient à cœur a permis de remettre un montant de **1 300 € à l'AFM Téléthon.**

- **Nouveaux habitants** : un jeune couple vient d'acheter la maison située au Logis de Romefort.

- Problèmes de stationnement rue du Pont résolus, mais de nouveaux problèmes ont été signalés.

- Le bulletin de la communauté de communes Coeur-de-Charente va être distribué aux habitants.

- En raison des économies d'énergie, il n'y aura pas de guirlandes installées dans le bourg.

- La Négrauderie : les bordures ont été remplacées. L'enrobé a été fait. Les travaux sont terminés.

- Lors de la manifestation du Téléthon 2022, les toilettes étaient bouchées par des racines d'arbres. Alain Barraud et Mathilde Collignon sont intervenus et la municipalité les remercie. A cet effet, afin de revoir le projet de mise aux normes des toilettes, M. le Maire et les adjoints rencontreront M. Picaud, conseiller local des impôts.

Le 30 novembre, Marie-Thérèse Charrière a participé à une réunion d'une commission de la communauté de communes Coeur-de-Charente portant notamment sur l'habitat. Elle précise que l'ANAH, organisme d'aide dans les projets de lutte contre l'habitat indigne, insalubre, ravalement de façades, etc. peut-être aux côtés des maires et administrés. En raison de la conjoncture économique, la CdC met ce sujet à réflexion.

Le 6 décembre, Marie-Thérèse Charrière a participé à deux autres réunions : la première concerne le syndicat des bassins Argentor, Izonne et **Son-Sonnette** : il devrait y avoir un nouvel entretien des cours d'eau. Le dernier entretien ayant été fait en 2001. En principe tous les 20 ans.
La seconde concerne les florales de Mansle qui se sont déroulées en octobre 2022. 3 500 visiteurs – 47 exposants – 535 questionnaires remplis. Après ce succès, si les deux communautés de communes Coeur-de-Charente et Val-de-Charente sont décidées, il y aura certainement une manifestation lors de l'automne 2023 et la journée des professionnels pourrait être consacrée plus à la filière bois.

Exposition de l'art roman dans l'église : première quinzaine de juin 2023 proposée à la communauté de communes Coeur-de-Charente

Enfin, dans le cadre de l'organisation d'un spectacle de Noël, le 11 décembre 2022, l'Association des parents d'élèves (APE) d'Aunac-sur-Charente a remercié M. le Maire et la municipalité pour l'attribution d'une participation financière exceptionnelle à hauteur de 120 €.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 heures 25 minutes.
